

# Le Rappel Républicain

Deuxième Année. — N° 196

DE LYON

Judi 14 Juillet 1904

Journal Démocratique Quotidien

LES ABONNEMENTS PARTENT DE 4 FR. 50 DE CHAQUE MOIS

ANNONCES... A LYON, exclusivement aux bureaux de la Société de Publicité, Artistique et Commerciale, 52, Rue de la République, A PARIS, dans toutes les Agences de Publicité.

ADMINISTRATION et REDACTION: 4, Rue Stella... Adresse télégraphique: RAPPEL RÉPUBLICAIN, LYON — Téléphone 15-39

ABONNEMENTS... Lyon et département limitrophes... Paris... Autres départements... Étranger (Union Postale)...

## SOUS LES MURS DE PORT-ARTHUR — DÉSASTRE JAPONAIS

### FAITS DU JOUR

Les journaux commentent avec passion les incidents et le vote scandaleux de la Chambre à propos du rapport Colin.

On s'occupe vivement du nouvel incident qui aurait surgi entre la France et le Vatican, à Rome, on déclare ne rien savoir.

Le général de Luxer, qui fut mêlé à l'affaire Dreyfus, vient de mourir.

Les dépêches de source officielle confirment que les Japonais ont éprouvé un grand désastre sous les murs de Port-Arthur suite d'explosions de mines. Leurs pertes seraient énormes.

### OPINIONS

#### CENT QUINZE ANS APRÈS LA CHUTE DE LA BASTILLE

Une fois encore, le 14 juillet prochain, on célébrera, avec lampions, drapeaux, musique, la prise de la Bastille, qui d'ailleurs n'a jamais été prise, mais bien livrée par ses propres défenseurs. Nous entendons la ritournelle d'usage sur le despotisme, l'arbitraire de l'ancien régime. Nous subissons le discours pompier sur le triomphe en ce jour fameux du droit et de la liberté jusqu'alors odieusement méconnus.

Cruelle ironie dans les circonstances affreuses que nous traversons ! Et les pessimistes n'auraient-ils pas quelque raison de signaler la faillite lamentable de la grande Révolution française ? Hélas ! rien qu'à considérer ces dernières semaines, avec quelle rapidité vertigineuse se pressent les événements suggestifs de pensées tristes, décourageantes ! Nos pères, si enthousiastes, si confiants en 1789, auraient-ils été les dupes d'illusions généreuses, les victimes déplorables d'une sanglante mystification ?

Plus de cent ans après la Déclaration des Droits, voyez où nous en sommes au mois de juillet 1904. Plusieurs officiers viennent d'être arrêtés et mis au secret, sans que le gouvernement daigne fournir une explication plausible d'une aussi flagrante violation de la liberté individuelle. Sans doute on les relâchera, mais après leur avoir infligé la torture d'une longue prison préventive, comme il est arrivé à M. de Vaucroze, au frère Flamandien, à beaucoup d'autres. N'est-ce pas le rétablissement pur et simple des anciennes lettres de cachet ?

Et le cas du commandant Guignot ? Guignot gêne les *Apôtres de la vérité en marche*, parce qu'il connaît à fond les dessous de l'affaire. Vite, pour s'en débarrasser, André, qui déjà l'année dernière l'a enfermé au Mont-Valérien, prescrit aujourd'hui de le soumettre à un examen médical, de le faire passer pour fou. Si, par une chance heureuse, l'attention publique n'avait pas été éveillée sur ce dessein criminel, l'intrépide commandant disparaissait, prestement bouclé dans un *oiscir* cabanon.

À ce propos, ne convient-il pas de rappeler la fin tragique et mystérieuse de certains témoins antidreyfusards, du commandant d'Atoll et du député Chauvin-Servinière, si étrangement trouvés morts l'un et l'autre en wagon de chemin de fer ?

Sans autre loi que son bon plaisir, le gouvernement incarne, séquestre des citoyens français. Ce n'est pas tout. Il intervient avec une désinvolture scandaleuse dans l'administration de la justice, il en règle le cours à sa fantaisie, empêchant l'audition des témoins, pesant sur les décisions des magistrats.

Écoutez plutôt M. Labori, l'ex-avocat de Dreyfus. Au procès Rochefort-Valcarlos, il fait des déclarations qui méritent vraiment d'être retenues :

« La famille de l'accusé (Dreyfus), trop rassurée par un gouvernement qui, substituant sa propre responsabilité à celle de la défense, lui donnait des promesses et des garanties qu'il n'a pas tenues ; la famille de l'accusé reculait devant la vérité et refusait d'appeler à la barre ceux qui devaient dire la vérité, toute la vérité... Ah ! quelle action du gouvernement, il n'est

pas un de mes confrères qui ne sache comme moi combien elle s'exerce dans certaines affaires, et qui n'en souffre comme moi. »

En passant, l'éminent avocat flétrit les actuelles monées ténébreuses de la Chambre criminelle, servilement d'accord avec un Pouvoir prévaricateur.

« L'affaire Dreyfus doit finir au grand jour de la justice militaire. La justice actuelle est impuissante ; sa façon mystérieuse de procéder, l'absence de confrontations, l'absence de publicité, l'absence de toute garantie, font que cette affaire ne pourra se terminer que devant la justice militaire, dans laquelle j'ai la plus absolue confiance, mais devant la justice militaire sans intervention cette fois du gouvernement. »

Transportons-nous maintenant du Palais de Justice au Palais-Bourbon. A la tribune, M. Combes, président du Conseil, prétend avoir été l'objet d'une tentative de corruption ; il affirme que s'il a négligé de poursuivre le coupable, c'est dans un intérêt politique supérieur. Ainsi toujours la politique entrave l'action de la justice. Et souvent, dans des conditions qui nous rappellent certain passage d'Aristophane : « Ah ! scélérat, tu me volais ! » reproche à Cléon le bonhomme Peuple. — « Je vole juste pour le bien de l'Etat » répond majestueusement l'impudent démagogue.

Cependant une commission d'enquête sur le million des Chartreux est nommée par la Chambre. Devant elle comparait le procureur général Bulot. Un dialogue des plus instructifs a lieu. M. Sembat : Vous avez parlé, vous aussi, monsieur le procureur général, de l'intérêt supérieur. Il y a donc une raison d'Etat devant laquelle un magistrat est obligé de s'incliner ? « M. Bulot : Sous peine d'être révoqué, évidemment... »

« M. Berthoulat : Comment se fait-il que l'instruction ait continué à marcher, bien que vous n'ayez pas en ce nom que vous déclarez indispensable au président du Conseil ? »

« M. Bulot : Elle n'a pas continué longtemps et elle a abouti à un non-lieu, parce qu'on ne pouvait aller plus loin ; je me suis incliné devant la raison d'Etat, le fait du prince, si vous voulez. »

« M. Bulot : Elle n'a pas continué longtemps et elle a abouti à un non-lieu, parce qu'on ne pouvait aller plus loin ; je me suis incliné devant la raison d'Etat, le fait du prince, si vous voulez. »

« M. Bulot : Elle n'a pas continué longtemps et elle a abouti à un non-lieu, parce qu'on ne pouvait aller plus loin ; je me suis incliné devant la raison d'Etat, le fait du prince, si vous voulez. »

« M. Bulot : Elle n'a pas continué longtemps et elle a abouti à un non-lieu, parce qu'on ne pouvait aller plus loin ; je me suis incliné devant la raison d'Etat, le fait du prince, si vous voulez. »

« M. Bulot : Elle n'a pas continué longtemps et elle a abouti à un non-lieu, parce qu'on ne pouvait aller plus loin ; je me suis incliné devant la raison d'Etat, le fait du prince, si vous voulez. »

« M. Bulot : Elle n'a pas continué longtemps et elle a abouti à un non-lieu, parce qu'on ne pouvait aller plus loin ; je me suis incliné devant la raison d'Etat, le fait du prince, si vous voulez. »

« M. Bulot : Elle n'a pas continué longtemps et elle a abouti à un non-lieu, parce qu'on ne pouvait aller plus loin ; je me suis incliné devant la raison d'Etat, le fait du prince, si vous voulez. »

« M. Bulot : Elle n'a pas continué longtemps et elle a abouti à un non-lieu, parce qu'on ne pouvait aller plus loin ; je me suis incliné devant la raison d'Etat, le fait du prince, si vous voulez. »

Bastille que pour en rebâtir une nouvelle, plus modern-style. Qu'en pensez-vous, chers lecteurs ? Si nous faisons un second *quatorze juillet* ? Sans les têtes coupées et les piques, cela va sans dire.

Claude LORRAIN.

### Notes Politiques

#### UNE SÉANCE SCANDALEUSE

Ce qui est frappant dans l'ordre du jour voté, à une énorme majorité, par la Chambre, c'est qu'il n'a aucun rapport avec les faits soumis à l'enquête dont il prétend former la conclusion. L'enquête avait un objet clairement défini par le vote du 10 juin dernier ; et ce n'était pas du tout de savoir quelle valeur devait s'attacher aux accusations formulées par certains journaux contre M. Combes père ou M. Combes fils, ni si l'honneur gouvernemental sortait sain et sauf des polémiques qu'il les avaient soulevées, c'était — je le reproduis textuellement l'Officiel : « de faire tout ce qui est en votre pouvoir pour empêcher la lumière sur la tentative de corruption faite auprès de M. le président du Conseil ».

Il est bien étrange que la Chambre, après avoir exprimé, il y a un mois, à la presque unanimité de ses membres, la volonté d'être définitivement fixée sur un fait encore douteux à ses yeux, et qu'il lui paraissait nécessaire d'éclaircir, ait, juste au moment où on lui apportait la lumière qu'elle avait réclamée, tourné brusquement le dos, en déclarant qu'il valait mieux parler d'autre chose. Et de quoi a-t-elle voulu qu'on parlât ? Précisément de ce dont, la veille encore, la majorité ne voulait pas entendre parler.

Tant qu'a duré l'enquête, en effet, les amis du gouvernement ont veillé avec un soin jaloux à ce que la commission ne sortît pas des limites étroites de son mandat. Chaque fois qu'un membre risquait une pointe sur les questions à côté, on le rembarrait fortement et c'est à ce point que personne n'a osé souffler un seul mot des affaires des cercles, bien que le président, l'honorable M. Flamin, eût, en séance publique, offert de témoigner en justice de ce qu'il en savait, et bien aussi qu'il eût, sur d'assez louches histoires du Casino, qui se seraient passées à Aix, notamment, des lettres signées de M. Edgar Combes, livrées à la publicité et qui avaient produit une impression plutôt fraîche. Tout cela avait bien ému Popinion, mais quoi ! Ce n'était pas l'affaire de la commission. Elle n'était pas chargée d'informer sur ces choses. Et voilà qu'on conclut comme si c'était sur ces choses uniquement qu'elle avait mission d'enquêter.

La raison de cette curieuse volte-face n'est pas difficile à trouver. En l'opérant, la majorité s'évite à elle-même l'obligation de prendre acte du fait que le président du Conseil avait allégué, lors qu'il avait affirmé qu'on avait essayé de le corrompre ; puis elle fournit à M. Combes le moyen d'échapper le débat en cour d'assises auquel il paraît surtout désireux de se soustraire. Cette majorité-là dépasse « l'introuvable » de 1845. — A. H.

### INFORMATIONS

Paris, 13 juillet.  
L'AFFAIRE DAUBRICHÉ. — Le général de Luxer, attaché à l'état-major général de l'armée, est mort hier soir au Val-de-Grâce, où il était en traitement depuis le 24 mai dernier, pour un cancer au ventre. C'est le général de Luxer, on s'en souvient, qui avait présidé le conseil de guerre devant lequel comparait Esterhazy, après avoir été dénoncé par M. Malhieu Dreyfus, comme étant l'auteur du bordereau attribué à son frère. Esterhazy fut acquitté.

LE BEY DE TUNIS À PARIS. — Le bey n'est pas sorti de son lit. Le général André lui a fait à midi un déjeuner à 4 heures l'escorte alla prendre position à l'Élysée-palace ; à 11 h. 20 le bey monta dans un landau avec M. Pichon et le commandant Roulet. Le cortège gagna le ministère de la guerre salué respectueusement sur les parcours. Le déjeuner comprenait 150 couverts. Y assistaient : MM. Delcassé, Pelléan, Vallé, Doumergue, Trouillot, Chamigé, Maréchal, Bérenger, Pichon, Jonart et tous les membres du conseil supérieur de la guerre. M. Loubet a fait remettre plusieurs décorations aux personnes de la suite du bey. Sont nommés commandeurs de la Légion d'honneur prince Bachir et Si Azouzi Ben Aissa.

### LE CAS DU COMMANDANT GUIGNOT

Paris, 13 juillet.  
Le rapport de M. Marot, député, qui a été déposé hier et qui sera probablement distribué aujourd'hui, sur la pétition du commandant Guignot, énumère les pièces qui ont été soumises à la commission et conclut ainsi : « La commission a estimé répondre au sentiment presque unanime manifesté à des reprises par la Chambre et résumé

par M. Vazeille, en même temps qu'exprimé celui qu'elle avait pu éprouver à la lecture des documents qui lui avaient été communiqués, en demandant à M. le ministre de la guerre, auquel elle transmit la pétition, de l'examiner avec tout l'intérêt qu'elle comporte et que comporte aussi la situation toute particulière faite depuis plusieurs années au commandant Guignot.

« Elle émet également le vœu qu'on fasse connaître au commandant, dans le plus bref délai, les conclusions des commissions médicales à l'examen desquelles il a été soumis (Renvoi au ministre de la guerre). »

### LA FRANCE & LE VATICAN

Le nouveau conflit. — Le cas de l'évêque de Laval. — Ce que l'on dit à Rome.

Paris, 13 juillet.

Suivant le *Matin*, deux évêques qui avaient reçu l'ordre de se rendre à Rome auraient répondu à la convocation. Au sujet du cas de l'évêque de Laval, le *Matin* raconte qu'il y a 3 ans, à la suite d'une campagne faite contre l'évêque, il y eut une étude de la situation entre le gouvernement de la République et le Vatican.

« À la suite de cet échange de vue, le statu quo fut décidé, l'incident est considéré comme clos. Mais, depuis, l'évêque ayant interdit aux Jésuites non sécularisés de prêcher dans les églises de sa ville métropolitaine, ces religieux firent un pétitionnement, à la suite duquel Mgr Merry del Val transmettait à l'évêque l'ordre de se rendre à Rome dans les dix jours, sous peine d'être relevé de sa juridiction épiscopale. Le ministre des cultes donna au prélat l'ordre formel de rester dans son diocèse. »

Le *Matin* ajoute que dans les sphères gouvernementales on croit à un plan d'ensemble méthodiquement organisé.

### CE QUE L'ON DIT À ROME

Rome, 13 juillet.

Les révélations d'un journal parisien amonçant un nouveau conflit entre la France et le Vatican ne sont pas prises au sérieux ; elles confieraient des personnes qui ne sont pas au courant des affaires de discipline ecclésiastique.

Pout-être une confusion est-elle venue à propos des deux évêques dénoncés depuis quelques années par le clergé et leurs diocésains et contre un desquels Léon XIII avait déjà pris des mesures ; en tout cas ici on prétend n'avoir aucune connaissance d'une note du gouvernement français à ce sujet.

### LA SÉANCE D'HIER

Paris, 13 juillet.

Particularités du scrutin. Voici quelques détails sur les votes successifs de la Chambre relativement à l'ordre du jour des gauches :

Le premier vote, qui portait : « Il résulte de l'enquête que l'honneur du président du Conseil et du gouvernement demeure au-dessus de toute suspicion », a recueilli 347 suffrages, contre 64.

Les 64 députés qui ont voté contre appartenaient tous à la droite ou au parti nationaliste. Parmi ces 64, nous relevons les noms de MM. Denys Cochin, Fabien, Cesbron, Lerolle, membres de la commission d'enquête.

Sur les 145 députés qui se sont abstenus, nous remarquons MM. de Benoist, Carreil, Anthime-Saurat, Berger, Berthoulat, Flamin, Grosjean, Trannoy, membres de la commission d'enquête.

Dans ce scrutin, les députés de la région lyonnaise se sont ainsi divisés : Ont voté contre : MM. de Gailhard-Bancel (Ardèche), Adrien Michel (Haute-Loire), Schneider (Saône-et-Loire).

Se sont abstenus : MM. Audiffren, Claudinon, Ori (Loire), Anjard, Fleury-Ravarin, Gour (Rhône), Chevroux (Saône-et-Loire), Duclaux-Montéil (Ardèche), Durand (Haute-Loire), Pichat (Isère).

M. Jules Roche est porté comme retenu à la commission du budget. Les autres ont voté pour.

Vingt députés étaient absents par congé, dans ce vote, comme dans le suivant : MM. Barthou, Béharrelle, Léon Bourgeois, Hugues, François, Paul Bourgeois (Vendée), Jonnard, Jules Brice, Victor Arago, Catalagne, Noulens, Corderoy, Delaune, Surcouf, Devins, Dumaine, Rose, Vazeille, Holtz, Vigouroux, Hubert.

La véritable bataille, s'il y a eu bataille, a eu lieu sur la partie de l'ordre du jour des gauches ainsi conçue : « Repoussant toute addition », ce qui empêchait de mettre aux voix les conclusions de M. Colin.

Les 306 sont la majorité habituelle du gouvernement, au milieu de laquelle brille particulièrement le bonapartiste Fould. Parmi les membres du Bloc qui n'habitent pas la capitale, nous relevons les noms de MM. Marot, député d'Orange, et M. Malizard, député de la Drôme, qui s'étaient fait élire députés en sollicitant les voix libérales.

La minorité est composée des voix habituelles de l'opposition, auxquelles il faut ajouter :

MM. Arago, Gallux, Cardon, Cazeaux-Cazalet, Chaumet, Colin, Dornoy, Pierre Dupuy, Lhopiteau, Vidéau, membres de l'Union démocratique. MM. Pierre Baudin, Charles Bos, Hubbard, Henry Marcel, radicaux socialistes. MM. Cauvin et Durand, radicaux. M. Millerand socialiste.

M. Fabre, progressiste, dont on sait l'intervention d'hier, a cependant voté contre cette partie de l'ordre du jour.

M. Millerand, qui a voté avec l'opposition dans ce scrutin, a voté dans le premier pour le gouvernement et a voté l'ensemble de l'ordre du jour.

Les abstentionnistes dans ce vote, le seul politique de la journée, sont MM. de Beauregard (Indre) Bourrai, Jules Coutant, Disleau, Dubuisson, de Kerjégou, Lachèze, Levé, Terrigny, Vallé.

N'ont pas pris part au vote comme ayant été retenus à la commission du budget : MM. Cochery, Georges Doumer, Paul Klotz, Krantz, Le Hérisse, Lockroy, Sibille.

Les commentaires. La séance incroyable de la Chambre devait faire surgir de nombreux commentaires. La presse ministérielle est dans l'allégresse, elle dit que le ministre de son cœur est sauvé. La presse indépendante est des plus sévères, au contraire, pour la scandaleuse attitude de la majorité. Voici, à ce propos, les commentaires spirituels de M. Maret dans le *Rappel* :

« Une commission qui prend son mandat au sérieux et qui travaille ! C'est inimaginable. Il était urgent de couper court à de pareilles allures, qui auraient pu dégénérer en habitude et compromettre le bon renom du régime parlementaire. »

« On le lui a bien fait voir ? Soit, tant pis pour vous ? Nous, nous vous jetons votre rapport au nez. Vous voulez une conclusion ? En voici une toute prête : Vive l'empereur ! »

« Qu'avez-vous à ajouter à cela ? Vive l'empereur ! Cela répond à tout, cela dit tout. C'était le cri des mourants à Austerlitz. Et nous aussi nous sommes des mourants ! »

« Les militaires, cela ne regarde pas les militaires : Vive l'empereur ! Je vous dis, un bon soldat n'a pas à en savoir davantage. »

« La délegation des gauches, dite Comité de Mandat, est dirigée par le comité de Salut public de la Révolution, dirigé et commandé, sous le contrôle de Sa Majesté, Malheur à qui ose faire une observation : passé à l'état de suspect, celui-là est poussé par les épaules et expulsé. »

« Moi, je trouve cela très gentil. Ce qui n'est pas gentil, par exemple, c'est de nous forcer à séjurer lorsque nous serions si bien à la campagne. Je me demande pourquoi ces pertes de temps, pourquoi ces morceaux de carton dans une urne, pourquoi tant d'heures mal employées. Du moment où c'est la délegation des gauches qui est la Chambre et où ce qu'elle a décidé passe à l'état de dogme indiscutable, il serait bien plus pratique et plus économique de nous voler une motion qui confierait à cette délegation les pleins pouvoirs qu'elle a déjà en fait, mais qu'elle aurait en droit. »

« Cette résolution adoptée, et c'est le serait demain si je voulais, nous irions tranquillement aller pêcher à la ligne. »

Un duel. A la suite de propos assez vifs échangés à la séance d'hier entre M. Gérauld-Richard et M. Fabien Cocon, ce dernier lui a envoyé ses témoins.

M. Pichat et M. Maujan. La *Liberté* dit que M. Pichat oppose un démenti formel aux allégations de M. Maujan dans le *Radical*, suivant lequel M. Pichat aurait hier prononcé les noms de plusieurs députés qui auraient été en rapport avec X...

M. Pichat explique ainsi ce qu'il s'est passé. « Hier, tandis que j'écrivais une lettre, un député que je ne vois pas a nécessité de mettre en cause vint à moi et me dit : vous avez un certain nombre de noms de députés. Il ajouta que l'on soupçonnait certains députés d'être en rapport avec X... Je répondis : « C'est une erreur, aucun de ces noms n'est exact. »

M. Pichat explique ainsi ce qu'il s'est passé. « Hier, tandis que j'écrivais une lettre, un député que je ne vois pas a nécessité de mettre en cause vint à moi et me dit : vous avez un certain nombre de noms de députés. Il ajouta que l'on soupçonnait certains députés d'être en rapport avec X... Je répondis : « C'est une erreur, aucun de ces noms n'est exact. »

M. Pichat explique ainsi ce qu'il s'est passé. « Hier, tandis que j'écrivais une lettre, un député que je ne vois pas a nécessité de mettre en cause vint à moi et me dit : vous avez un certain nombre de noms de députés. Il ajouta que l'on soupçonnait certains députés d'être en rapport avec X... Je répondis : « C'est une erreur, aucun de ces noms n'est exact. »

M. Pichat explique ainsi ce qu'il s'est passé. « Hier, tandis que j'écrivais une lettre, un député que je ne vois pas a nécessité de mettre en cause vint à moi et me dit : vous avez un certain nombre de noms de députés. Il ajouta que l'on soupçonnait certains députés d'être en rapport avec X... Je répondis : « C'est une erreur, aucun de ces noms n'est exact. »

M. Pichat explique ainsi ce qu'il s'est passé. « Hier, tandis que j'écrivais une lettre, un député que je ne vois pas a nécessité de mettre en cause vint à moi et me dit : vous avez un certain nombre de noms de députés. Il ajouta que l'on soupçonnait certains députés d'être en rapport avec X... Je répondis : « C'est une erreur, aucun de ces noms n'est exact. »

M. Pichat explique ainsi ce qu'il s'est passé. « Hier, tandis que j'écrivais une lettre, un député que je ne vois pas a nécessité de mettre en cause vint à moi et me dit : vous avez un certain nombre de noms de députés. Il ajouta que l'on soupçonnait certains députés d'être en rapport avec X... Je répondis : « C'est une erreur, aucun de ces noms n'est exact. »

M. Pichat explique ainsi ce qu'il s'est passé. « Hier, tandis que j'écrivais une lettre, un député que je ne vois pas a nécessité de mettre en cause vint à moi et me dit : vous avez un certain nombre de noms de députés. Il ajouta que l'on soupçonnait certains députés d'être en rapport avec X... Je répondis : « C'est une erreur, aucun de ces noms n'est exact. »

M. Pichat explique ainsi ce qu'il s'est passé. « Hier, tandis que j'écrivais une lettre, un député que je ne vois pas a nécessité de mettre en cause vint à moi et me dit : vous avez un certain nombre de noms de députés. Il ajouta que l'on soupçonnait certains députés d'être en rapport avec X... Je répondis : « C'est une erreur, aucun de ces noms n'est exact. »

M. Pichat explique ainsi ce qu'il s'est passé. « Hier, tandis que j'écrivais une lettre, un député que je ne vois pas a nécessité de mettre en cause vint à moi et me dit : vous avez un certain nombre de noms de députés. Il ajouta que l'on soupçonnait certains députés d'être en rapport avec X... Je répondis : « C'est une erreur, aucun de ces noms n'est exact. »

M. Pichat explique ainsi ce qu'il s'est passé. « Hier, tandis que j'écrivais une lettre, un député que je ne vois pas a nécessité de mettre en cause vint à moi et me dit : vous avez un certain nombre de noms de députés. Il ajouta que l'on soupçonnait certains députés d'être en rapport avec X... Je répondis : « C'est une erreur, aucun de ces noms n'est exact. »

M. Pichat explique ainsi ce qu'il s'est passé. « Hier, tandis que j'écrivais une lettre, un député que je ne vois pas a nécessité de mettre en cause vint à moi et me dit : vous avez un certain nombre de noms de députés. Il ajouta que l'on soupçonnait certains députés d'être en rapport avec X... Je répondis : « C'est une erreur, aucun de ces noms n'est exact. »

M. Pichat explique ainsi ce qu'il s'est passé. « Hier, tandis que j'écrivais une lettre, un député que je ne vois pas a nécessité de mettre en cause vint à moi et me dit : vous avez un certain nombre de noms de députés. Il ajouta que l'on soupçonnait certains députés d'être en rapport avec X... Je répondis : « C'est une erreur, aucun de ces noms n'est exact. »

M. Pichat explique ainsi ce qu'il s'est passé. « Hier, tandis que j'écrivais une lettre, un député que je ne vois pas a nécessité de mettre en cause vint à moi et me dit : vous avez un certain nombre de noms de députés. Il ajouta que l'on soupçonnait certains députés d'être en rapport avec X... Je répondis : « C'est une erreur, aucun de ces noms n'est exact. »

M. Pichat explique ainsi ce qu'il s'est passé. « Hier, tandis que j'écrivais une lettre, un député que je ne vois pas a nécessité de mettre en cause vint à moi et me dit : vous avez un certain nombre de noms de députés. Il ajouta que l'on soupçonnait certains députés d'être en rapport avec X... Je répondis : « C'est une erreur, aucun de ces noms n'est exact. »

M. Pichat explique ainsi ce qu'il s'est passé. « Hier, tandis que j'écrivais une lettre, un député que je ne vois pas a nécessité de mettre en cause vint à moi et me dit : vous avez un certain nombre de noms de députés. Il ajouta que l'on soupçonnait certains députés d'être en rapport avec X... Je répondis : « C'est une erreur, aucun de ces noms n'est exact. »

M. Pichat explique ainsi ce qu'il s'est passé. « Hier, tandis que j'écrivais une lettre, un député que je ne vois pas a nécessité de mettre en cause vint à moi et me dit : vous avez un certain nombre de noms de députés. Il ajouta que l'on soupçonnait certains députés d'être en rapport avec X... Je répondis : « C'est une erreur, aucun de ces noms n'est exact. »

Si la nouvelle de ce désastre était confirmée dans toute son étendue, elle serait de nature à arrêter, du moins à ralentir l'offensive japonaise contre l'armée du général Kouropalkine. Pour l'instant, c'est bien Tachi-Kiao qui paraît être le premier objectif des Japonais. Les quatre actualités à une douzaine de kilomètres de cette ville tandis que deux divisions du général Nodzu, venant de l'Est, convergent également vers ce point.

### Autour de Port-Arthur BRUIT D'UNE DÉFAITE DES JAPONAIS

Paris, 13 juillet.  
La nouvelle d'une sanglante défaite des Japonais, sous les murs de Port-Arthur, n'est pas encore confirmée. Voici cependant une dépêche qui donnerait à croire qu'il y a quelque chose de vrai dans cette nouvelle.

De Shanghai au *Morning Post* : Selon des informations parvenues ici, une grande bataille a eu lieu dimanche sous Port-Arthur du côté de la terre. Les Japonais ont attaqué la flot de l'ouest, mais les Russes firent exploser quelques fournaux qui causèrent des ravages considérables, et les Japonais se retirèrent.

« Comme on le voit, il y a loin de la dépêche à l'extermination de trente mille Japonais. »

L'ARMÉE ASSIÉGÉE. De Tché-Pou au *Daily Express*, 12 juillet. Selon des Chinois arrivés aujourd'hui des environs de Port-Arthur, la flotte de l'amiral Togo a été renforcée de plusieurs grands navires venant de Sasebo où ils avaient été saisis réparés.

L'armée assiégée Port-Arthur serait forte de 150.000 hommes.

ATTACHE REPOUSSÉE. Moulken, 13 juillet. On mande de Port-Arthur que le général Fock attaque le 5 juillet l'île droite japonaise et la chassa de la position qu'elle occupait. Les Russes avancèrent jusqu'à Nangalin, les Japonais débarquèrent des troupes près de Siao Bindao.

A Port-Arthur on a Pinebrable conviction que la place ne succombera pas.

### CONFIRMATION OFFICIELLE

Saint-Petersbourg, 13 juillet.  
L'état-major général communique que selon des informations japonaises reçues par l'état-major général en Extrême-Orient, une attaque des positions de Port-Arthur a eu lieu dans la nuit du 11 juillet. Les Japonais ont été repoussés avec des pertes énormes, dont il est difficile d'établir approximativement le chiffre qui atteint, paraît-il, le total de 30.000 hommes.

En Mandchourie LES OPÉRATIONS MILITAIRES. Londres, 13 juillet.

Un dépêche de Niou-Tchouang au *Daily Mail* dit que les Japonais ont placé une garnison à Kai-Tchoa. On croit que la deuxième armée marche aujourd'hui sur Song-Kia-Tien ; leurs avant-postes sont à 70 milles au sud de Tai-Tchi-tchoa, les Russes ont 11.000 hommes, comprenant de l'infanterie sibérienne, des cosaques, des dragons et des lanciers. Il n'y a pas d'artillerie. Les approches du chemin de fer sont défendus par des tranchées et des barrières de fils de fer.

Un officier d'état-major informe le correspondant du *Daily Mail* qu'il est douteux que les Russes résistent à Tai-Tchi-Tchoa ou à Hai-Tebeug, mais qu'ils effectueront une retraite stratégique sur Liaoyang, où se livrera certainement une grande bataille.

Les Russes ont, au sud de Kharbine, les 100, 200 et 400 corps d'armée, soit 150.000 hommes au moins ; le 7<sup>e</sup> corps est en route pour le front de bandière. Les Japonais punissent les bandits avec la plus grande sévérité ; quatorze individus, arrêtés dimanche et accusés du délit de pillage, ont été exécutés.

On annonce que, dans l'engagement qui a eu lieu la semaine dernière, à San-Tai, les Japonais ont perdu 600 hommes.

### CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Paris, 13 juillet.  
La séance est ouverte à 1 heure 20, sous la présidence de M. Brisson.

Cinquante députés sont présents. On adopte des projets locaux. On aborde les contributions directes et les taxes assimilées.

L'IMPÔT SUR LE REVENU. M. Gauthier de Clagny dit qu'à la veille des vacances, on n'a rien fait encore une fois. Le ministre des finances a su obtenir de la commission du budget l'impôt sur le revenu.

M. Gauthier de Clagny. — S'adressant à M. Rouvier. Vous ne ferez pas l'impôt sur le revenu qui n'est qu'un leurre parce que vous seriez renversé le jour où vous tenteriez de le faire. Vous avez songé à porter de 5 à 6

La démocratie en dégravaient les petites cotés des contributions personnelles mobilières.

Il présente un amendement dans ce sens.

M. Magniaudé vient proposer à la Chambre d'ajourner au 8 octobre la discussion de l'impôt sur le revenu. Il blâme les radicaux qui faillissent à leurs promesses.

M. Lasies exprime la conviction que l'impôt sur le revenu ne se fera jamais.

M. Magniaudé constate l'augmentation croissante des impôts.

M. Rouvier. — Je ne suis pas responsable des dépenses que vous imposez vos conseils municipaux.

M. Lasies. — Merci de votre interruption, mais la plus sangnante critique de la politique de votre président du Conseil.

M. Rouvier relève que M. Magniaudé, après avoir déclaré l'impôt sur le revenu, se plaint avec véhémence que cette réforme ne soit pas votée.

M. Rouvier. — Il m'en impute une part de responsabilité que je répudie. J'ai déposé un projet, je ne permets à personne de dire que j'ai déposé avec l'intention de le faire échouer. J'ai toujours combattu à visage découvert.

M. Lasies invite M. Magniaudé à demander la discussion immédiate à condition que l'impôt sur le revenu ne sera applicable qu'en 1905.

M. Lasies. — On ne pourra plus dire alors qu'on a voulu leurrer la démocratie. (Applaudissements.)

M. Rouvier. — Je ne permets à personne de dire qu'on a voulu leurrer la démocratie dont je suis sûr. (Applaudissements à gauche.)

M. Magniaudé maintient sa proposition.

M. Zévaès, expliquant son vote se félicite qu'à la veille des vacances la question de l'impôt sur le revenu ait obtenu l'adhésion de la droite.

M. Zévaès. — Mais ce n'est pas à la veille des vacances qu'on peut aborder cette discussion. Nous ne retournerons pas devant les électeurs les mains vides, car nous avons fait échouer cette loi capitale de la suppression de l'enseignement congréganiste à laquelle applaudissent tous les républicains. (Applaudissements à gauche, vives protestations à droite et au centre.)

M. Zévaès ne votera pas la proposition de M. Magniaudé.

M. Combes. — Il est convenu qu'on commencera la discussion de l'impôt sur le revenu dès le jour de la rentrée et c'est dans ces intentions que le gouvernement convoque la Chambre pour la mi-octobre.

La proposition tendant à discuter à partir du 8 octobre les contre-projets aux contributions est rejeté par 346 voix contre 119.

M. Maun et Zévaès déposent le projet de loi suivant :

La Chambre, résolue de discuter l'impôt sur le revenu dès la rentrée prend acte de la déclaration du gouvernement de convoquer la Chambre assez à temps pour discuter la réforme fiscale avant le budget. (Agitation.)

On propose, et la Chambre accepte de renvoyer à la fin de la séance le vote sur le projet de résolution.

de subvention aux départements est adopté.

Un crédit de 636.000 francs pour la construction d'un hôtel des postes à Lyon est adopté par 510 voix contre 1.

Le projet de résolution invitant le gouvernement à faire prendre immédiatement par l'administration des finances tous les renseignements nécessaires pour assurer le vote du projet sur le revenu est adopté par 328 voix contre 148.

La séance est suspendue jusqu'à 9 heures 30.

**CLÔTURE DE LA SESSION**

La séance est reprise à 9 heures 30.

M. Brisson la lui refuse et M. Combes monte à la tribune et lit le décret de clôture pendant que M. Lasies orie, gesticule et réclame la parole sur le procès verbal.

La droite et le centre le soutiennent avec énergie.

Il prie ses collègues de constater que la parole a été refusée à un représentant du peuple. (Vifs applaudissements.)

M. Brisson proteste et fait adopter le procès-verbal.

# LA VIE LYONNAISE

## LES GRANDES FÊTES D'ÉTÉ

### du « Rappel Républicain »

#### LE LOOPING AUTO-CYCLISTE

**LITINÉRAIRE**  
(SUITE ET FIN)

**L'ARRIVÉE AUX TROIS-RÉNARDS**

C'est au café de Saint-Cyr, route de Paris, que s'est installé le contrôle d'arrivée.

Nous ne pouvions trouver d'établissement mieux aménagé pour recevoir les concurrents du Looping Auto-Cycliste.

Un vaste jardin, avec tonnelles, jeux de boules, etc., est situé derrière la maison. C'est là que, à l'heure les coureurs iront se mettre à l'ombre et se reposer de leurs fatigues.

Sur le trottoir, des plantes vertes au milieu desquelles sont plantés des drapeaux, entourent la table du jury à laquelle prennent place les membres de l'Auto-Cyclophile et les rédacteurs du Rappel Républicain.

Les tables de la terrasse sont toutes garnies de spectateurs qui attendent les premiers arrivés. Deux-ci sont signalés à 10 heures de la Tour-de-Salvagny.

Effectivement, au bout d'un moment nous voyons dévaler à toute vitesse Botier et Péllet. Le premier à une minute devant. Il est 40 h.

Les deux jeunes gens, tous deux des cyclistes amateurs lyonnais, sont chaudement félicités.

Après un bon massage ils reviennent au milieu de nous et nous racontent leurs impressions. Nos vœux pour eux sont très contents, car partout on leur a réservé le meilleur accueil et partout ils ont traversé de belles contrées.

Mais quelle chaleur ils ont eu à supporter. Pendant ce temps, nos grands-maîtres rient dans leur barbe et « laissent aller », sachant bien qu'il n'y avait, au fond, rien de sérieux dans toute l'affaire.

Croyez vous bien que Victor 1<sup>er</sup> ait jamais voulu sérieusement l'annexion ? Croyez-vous que M. Augagneur, avant les élections municipales, ait songé de gaieté de cœur dans l'inconnu d'une révolution dans toutes les circonscriptions électorales, alors qu'il était assuré du succès, grâce aux loges, avec l'état actuel de nos divisions ?

Non, assurément, Augagneur n'y a pas songé une minute, il n'a pas eu un instant l'appétit pour dévorer Dunière.

Mais il avait besoin d'un dérivatif au moment des élections, d'une sorte de tremplin électoral qui servit aux deux compères, et il n'a pas craint de soulever cette tempête, de mettre aux prises Villeurbanne avec Lyon, d'afroter même des réunions publiques où il semblait cruellement malin, de mobiliser le Conseil général — je ne parle pas du Conseil municipal qui lui obéit au doigt... et avoir — les Chambres et leurs commissions, où il ne brillait pas toujours par son adresse détonnantes. Tout ce bruit couvrirait celui des casseroles dans lesquelles mijotait la crême électorale.

Augagneur était décidément le Messie promis par les pontifes de la rue Garibaldi, le Génie sauveur, l'Empereur annoncé par les Mages. Lyon serait plus grand que Marseille et Victor plus grand que César.

Il en fut ainsi; Victor triompha et Dunière fut rédi. Notre maire lui devait bien ça, pour sa défense électorale et... nécessaire.

Le grand rôle récompensé le compare. Tout était pour le mieux dans la meilleure des administrations municipales. Puis... ?

Puis, tout rebomba dans le doux sommeil des projets oubliés.

On fit mieux. On enfila encore le geste.

On suggéra le projet d'annexion d'Oullins et de Sainte-Foy.

Quelle belle et grandiose, inventée de toutes pièces par le malin proconsul qui veille sur notre bonheur !

Bonnes gens qui songiez qu'Augagneur allait avaler Normand ! Est-ce que les renards s'entrevoient ? Eh quoi ! Augagneur n'aurait donné l'accolade au nouveau député socialiste de la neuvième circonscription du Rhône, que pour mieux le digérer après ?

Non, non ! C'est donc là, Comédie nouvelle, truc nouveau très bien combiné pour une apothéose !

L'annexion d'Oullins et de Sainte-Foy, avec Villeurbanne semblait si naturelle qu'elle a fait réfléchir les Chambres, où le maire de Lyon compte de nombreux amis. L'avenir nous dira à quel prix ceux-ci ont mis leur complaisance.

... Et le projet de l'annexion vient d'être révoqué nous et nous avons mille raisons de le regretter.

Maintenant, renvoyé à trois ans.

Le dossier est si important, la révolution si complète, la transformation si radicale et radicale-socialiste — aujourd'hui ces deux dénominations, de par le Bloc, n'en font plus qu'une — qu'on ne peut troubler la vie municipale de Lyon et de sa périphérie avant les prochaines élections.

Ce n'était pas plus difficile que ça pour révoquer ce complexe problème.

Dans trois ans on remettra la grosse cheville sur le tapis ; on recommencera bruit et tempête. Nouveau tremplin électoral pour nos maîtres du jour.

On peut ainsi mener Lyon pendant un demi-siècle

Puis on révéra d'englober Saint-Genis-Laval, Neuville-pour-étire, et il y en aura encore pour un cycle nouveau.

Braves électeurs naïfs, qui tenez Augagneur pour votre Manitou, pour votre fétiche. Il vous promet dans trois ans une labarinde nouvelle.

Qu'on se le dise

En avant, maintenant, grosse caisse et trombone; Mangin le célèbre, l'unique — paraît sur ses treize ans !!

Francdoulaire.

## Le Concours National de Tir

### SEPTIÈME JOURNÉE

#### LES DÉLÉGATIONS AU TIR

La foule est toujours considérable au Grand-Camp, du reste, la brise y rend la chaleur moins étouffante.

On nous signale comme nouveaux venus :

MM. Castler, de Mauberge; Payin, de Limoges; Privat, de Genève; Berthelin, de Paris; Amigues, de Carcassonne; François Durst, de Gharis (Suisse); Marti, de Berne; Kaderer, de Saint-Gall (Suisse); Ayet, de Celler; Victor Robert, de Bruxelles; Charles Vandenberg, de Charleroy; Gosselier (Belgique); Speckne, de Genève; Demassus, de Vire; Cathay, de Gagny; Mandrou, de Vire; de Bayonne; Leuyer, de Paris; Karl Hesse, de Zurich; Vallet, de St-Ouen; Accoretti, d'Ancone; Micheli, de Bolone; Mme Accoretti, d'Ancone; le chevalier Lodore Dalbra, Gènes; lieutenant Carbone, de Gènes; Zattini, de Brescia.

#### LES SOUSCRIPTIONS EN ESPÈCES

Chambre des notaires de Lyon 30 fr. MM. Chabrier, Morel et Cie 100 Ferdinand Guérin 100 V. G. Armandy et Cie 50 A. Baux et Chabert 50 H. Bernardy et Cie 50. Boutet frères et Cie 50 Boyer-Mazel, Guillot et Cie 50 Charollais, Perinaz de Micheaux et Cie 50 F. Desgrosez et Cie 50. Longin et Cie 50. Louis Martin et Cie 50. Charles Mayor et Cie 50. Nabilot et Cie 50. Noirelet et Cie 50. Paluat et Beutenroux 50. Louis Payan et Cie 50. Péllet et Merleux 50. Ulvasso Pila et Cie 50. Rocheblave et Ladrey 50. Marius Rose et Cie 50. P. Senx et Cie 50. Sulzer Rudolph et Cie 50. Terrail, Payen et Cie 50. Chavarris et Merleux 50. Louis Desgrand et Cie 50. Lévy et Bertrand 50. J. May et Cie 25. Molinari frères 25. Louis Tresea et Cie 25. Belle Jardinière 20. Charles Cornet 20. C. P. et P. 20. Franz Dor 20. G. Dupic, Grouzet et Cie 20. Gros et Cie 20. Henri Chamonard 20. Camille Frachon 20. Jean Garnier 20. Nagest 20. Adrien Pailhat 20. Chapellerie Chartier 10. Adrien Jusserand 10. Sixaax et Robichon 40. Jean Vignat 40. Ducreux Piquenois 5. Varenne et Cie 25.

#### LE DÉJEUNER

Le déjeuner obtient comme toujours un grand succès.

Avec la brise du nord, sont arrivés en grand nombre nos amis les Belges, et parmi eux se trouvent des champions du tir, qui donneront, j'en suis sûr, du fil à retordre aux futurs maîtres.

Les Italiens sont arrivés nombreux aussi. Quant aux délégations militaires, elles deviennent de moins en moins nombreuses.

A la table d'honneur, à côté du commandant Berthet, qui préside, nous remarquons : MM. le docteur Verleysen, président de l'Union Belge; Harent, Van den Branden (Belgique), Rémond, marquis et marquis Accoretti, d'Ancone; docteur Mossel, de Mâcon; et de Ribeaucourt, Naudin, de Mâcon; Duffer, Nicot de Villeman, Sena-Pouzet, Milletaut, auteur de la plaquette décernée au concours; commandant Bachelay, Mandon, de Reims, M. et Mme Micheli, de Bolone; Chandret, président de la Société des gymnastes de la Seine; Cartier, de la Société de tir de Nevers; Dolera, président du tir de Gènes, Mugué, de Celler.

La musique du 98<sup>e</sup> de ligne, sous la direction de M. Leroux, fait entendre une série de morceaux tous très applaudis. On applaudit également un solo de baryton chanté par M. Terillon, un excellent élève de notre Conservatoire, classe Dauphin, et de très jolis pots-pourris sur nos chants patriotiques.

M. Peloux se dévoue, comme chaque jour, pour être agréable à la presse et faciliter notre tâche.

Au dessert, le commandant Berthet, qui préside, souhaite la bienvenue en excellents termes aux représentants de la Belgique, vieille sœur des Gaulles, à ces amis qui sont chez nous chez eux. (Bravos)

La musique joue la *Brabançonne*.

Le président salue Mme la marquise et M. Accoretti, d'Ancone; le docteur Mossel, de Mâcon; M. Chandron, président de la Société des gymnastes de la Seine; l'excellent artiste à qui on doit cette merveilleuse plaquette du tir de 1904, qui a été offerte la veille au gouverneur. (Bravos prolongés.)

Enfin le commandant Berthet remercie ces humbles auxiliaires du tir, les soldats qui, pendant ces dures chaleurs, accompagnent avec dévouement une tâche si

dure. On applaudit avec enthousiasme. Il lève son verre enfin à l'armée française, à la nation belge, à tous les amis du tir.

M. Verleysen répond en excellents termes, au nom des tireurs belges, et donne rendez-vous aux amis de Lyon pour l'an prochain au 75<sup>e</sup> anniversaire de l'Indépendance nationale, aux fêtes de Liège et de Bruxelles, où ils seront reçus à bras ouverts.

On applaudit encore M. Maudran, de Reims; Dr Mossel, de Mâcon.

La musique joue l'hymne argentin. Notre ami, M. Duffer, proclame les résultats du jour :

#### RÉSULTATS DU TIR

**Mâtres tireurs à 300 mètres.** — M. Jean Reich, à Kockhach (Suisse), 1<sup>er</sup> carte, 42 cartons; Jacques Plüss, 1<sup>er</sup> carte, 48 cartons. **Maximum 300 mètres.** — M. Husson, Saint-Quentin.

**Rappel de palmes.** — M. Plüss; M. le capitaine Angellini, Rouen.

**Mâtres tireurs à 200 mètres.** — M. L. Paris, Dijon, 46 cartons; M. Achille Roché, Genève, 54 cartons.

**Rappel.** — M. Vuurman, Rotterdam, 54 cartons; M. de Gee, Rotterdam, 1<sup>er</sup> carte, 50 cartons; M. Jeronimo Chiappo, Buenos-Ayres, 56 cartons; M. Candido Martinez, 58 cartons.

**Mâtres tireurs à 50 mètres.** — Revolver ordonnance. — M. Jacob Schalcker (Schonenwerd) 1<sup>er</sup> carte, 48 cartons; 2<sup>e</sup> carte, 47 cartons; M. Vancher, à Bül (Suisse), 2<sup>e</sup> carte, 46 cartons; capitaine Probst (Berne), 40 cartons; M. Lecourt, 4<sup>e</sup> carte, 44 cartons; M. Moreau, Rennes, 4<sup>e</sup> carte, 49 cartons.

**Rappel.** — MM. Marcello Alvear, 46 cartons; Schalcker (Schonenwerd), 50 cartons; Stachin, 4<sup>e</sup> carte, 50 cartons.

**Maximum palmes à carabine.** — MM. Constantin Bel, Paris; Paumier du Verger, 2; Alfred Daloz, Bruxelles, 1.

**Rappel de maximum.** — Fouconnier, Le-coq, de Paris (omission); M. Cartier de Nevers.

**Revolver ordonnance 50 points.** — Keller Dorian, 58 points.

#### AUTRES RÉSULTATS DE LA MATINÉE

**Catégorie III.** — Concours général à 200 m. Voici le classement provisoire: M. M. Angellini, Richardet, Julien Franck, Aymard, Huvet, Moreau, Rostaing, 46 points; M. Huvet, Volp-Hier, Burelure, Durieux, Pontili, 39 points; Jules Pageot, d'Aunay-sur-Odon, 35 points.

**Catégorie IX (Espérance).** — MM. Riffault, 36 points; Vibert, Bureau, Thalte, Goujon, 34 points.

**Catégorie XI.** 300 m. — Capitaine Angellini à Rouen; M. Husson, à Saint-Quentin; Jacques Plüss, de Zurich, 40 points maximum.

**Catégorie XVI (Espérance).** — Mlle Faget et Mme Vartucsk, 46 points; Mlle Maurer, Mme Hugonard, 75 points.

**Catégorie XIX.** — M. Girardet tient la tête avec 50 points; M. Kohmer, 47 points; Mme Boucard, 46 points.

**Catégorie XVII.** — M. Keller Dorian, toujours meilleur, vient d'élever le point à 58; M. Chazelle, 55 points.

**Catégorie XX.** — M. Probst, 55 points.

**Catégorie XXIII.** — M. Cartier, 3 maximum de 40 points; M. Bel, Datoz, Paumier, Le-coq, Valin, tous 40 points maximum.

#### CIBLE SAUPHAR

Classement à la série. — 1<sup>er</sup> M. Huvet, 37 points; Latarget, 36 points; de Boigne, 35 points.

Le concours est repris à deux heures.

Le soir, les troupes de service au stand ont organisé aux Charpennes une splendide retraite aux flambeaux.

#### CONCOURS DU CONSERVATOIRE

**Violoncelle et violon supérieurs**

Entendre jouer onze fois le concerto de Labo et une fugue de Bach, telle était la tâche imposée hier au public qui se pressait dans la salle des Célestins et au jury composé de MM. Sward, Faudray, Vanlier, Rebatel, Baldeperger et Valais.

Ce programme un peu trop corsé a duré quatre heures et demie et c'est probablement à l'énerverment causé par cette longue séance qu'il faut attribuer les jugements stériles discutables rendus par le jury. Peut-être est fallu qu'on nemanifestât l'auditoire s'est à bon droit étonné d'une excessive indulgence à l'égard de certains élèves tandis que l'on refusait même une mention à des virtuoses tels que M. Jenck qui est un véritable artiste et Mlle Thomas qui lui avec une certaine difficulté mais qui possède du mécanisme et joue avec son cœur.

Ce n'est certainement pas de cette façon que l'on donnera de la valeur au titre de lauréat du conservatoire de Lyon.

**Violoncelle** (concerto en si mineur de Saras.) — 1<sup>er</sup> accessit, unanimité: M. Bouvier.

**Violon** — 1<sup>er</sup> prix: Mlle Laplace, élève de M. Bay, récompense méritée.

Rappel de 2<sup>e</sup> prix, unanimité: M. Aulas, élève de M. Guichardon, excellent lecteur, était en droit d'attendre mieux.

2<sup>e</sup> prix: Mlle Reuschel.

3<sup>e</sup> accessit: M. Lambré, Caratolo et Geneston. Un deuxième prix aurait dû être accordé à ce dernier.

En terminant, et étant donné surtout la difficulté des morceaux du concours, je ne puis m'empêcher de regretter qu'un jury chargé de juger des virtuoses ne comprenne qu'un seul professionnel de cet instrument.

## SENAT

Paris, 13 juillet.

La séance est ouverte à 3 heures 15 sous la présidence de M. Fallières.

On vote un crédit supplémentaire pour le centenaire de la promulgation du code civil, puis deux autres affectés au service des pensions civiles et militaires. On vote un projet ouvrant et annulant des crédits affectés à la fabrication du pain de guerre et un autre reconnaissant d'utilité publique la Société scientifique d'hygiène alimentaire et de l'alimentation rationnelle de l'homme.

On aborde l'examen du projet relatif à l'entrée en France des produits d'origine tunisienne.

Le président fait savoir qu'il est saisi d'une demande d'urgence.

M. Peytral proteste et demande l'ajournement de la discussion.

M. Peytral. — En tout cas ce que je demande c'est qu'on ajourne l'examen du projet afin de pouvoir l'étudier sérieusement; son adoption causerait des ruines non seulement à M. Sarrà, mais dans les autres ports à Koen. La régence de Tunis on souffrira aussi dans son commerce, dans ses finances, dans son agriculture. Et puis le projet étant d'une extrême importance il ne peut être discuté alors que ni le ministre des affaires étrangères ni M. Pichon ne sont présents.

On va écarter et ruiner à la fois Marseille et Tunis. Pourquoi? Pour donner satisfaction aux Algériens subalternes, à la demande de M. Sarrà, mais dans les autres ports à Koen. Cela pourrait s'appliquer aux congrégations.

M. Viger, rapporteur, demande au Sénat d'écartier la proposition de M. Peytral. Il fait observer que le projet avait été voté dans sa forme par la Chambre l'ayant été sous forme de motion par les députés intéressés. La commission des douanes a étudié la question à fond, assure M. Viger.

M. Leydet. — Vous avez refusé d'entendre le ministre des affaires étrangères.

M. Sarrà. — Je suis allé voir M. Delcassé. Ce qu'on voudrait en réalité c'est rendre impossible le vote du projet, je demande au Sénat de se prononcer sur le texte de la Chambre sans aucune addition ou modification.

M. Leydet fait observer que la cause réelle du dépôt du projet actuel est le décret accordant à la Tunisie une allocation supplémentaire de franchise. Or, personne en France demande ce décret. Pourquoi en France supporter la responsabilité aux industriels français? M. Leydet demande donc comme M. Peytral l'ajournement du projet.

M. Treille. — L'ajournement a été combattu à la Chambre par le gouvernement et par M. Pichon.

M. Peytral. — C'est absolument inexact.

M. Treille monte à la tribune pour démontrer que le résident général est favorable au projet. M. Bayol appuie la demande d'ajournement.

Le scrutin est ouvert.

A 6 heures 30 le projet des quatre contributions, arrivant de la Chambre, est déposé au Sénat où il est renvoyé à la commission des finances.

La séance est suspendue.

La séance est reprise à 6 heures 45.

M. Dubout donne lecture de son rapport qui conclut au vote du texte de la Chambre. L'urgence est déclarée.

Le projet est voté par 285 voix.

On adopte encore le projet portant répartition des fonds de subvention aux départements.

### LES QUATRE CONTRIBUTIONS

On passe à la discussion des quatre contributions. Il y a six amendements, quatre sont retirés. M. Weber maintient le sien qui tend à supprimer la contribution personnelle mobilière.

M. Weber accepte que l'on ajourne à octobre la discussion du rapport Renault sur les réformes fiscales, mais à condition qu'on ne vote aujourd'hui que trois des contributions directes et que l'on supprime la contribution personnelle mobilière.

M. Reveillaud se rallie au contre-projet Weber, ainsi que MM. Congy et Cadenet.

Le commissaire du gouvernement dit que le contre-projet Weber serait dangereux pour les finances communales. Maf, Klotz et Weber combattent cette opinion.

M. Rouvier dit qu'il est son devoir de ne pas prolonger la session jusqu'à ce que la Chambre ait pourvu au remplacement des taxes supprimées. Le ministre soutiendra énergiquement son projet d'impôt sur le revenu.

M. Klotz est d'avis que l'on vote l'amendement Weber.

M. Klotz, faisant allusion à M. Jaurès, dit que certains députés font passer l'intérêt gouvernemental avant l'intérêt républicain. (Bruyantes interruptions.)

M. Klotz. — Si on ne vote pas l'amendement Weber, on entravera l'impôt sur le revenu. (Appt. udissements.)

M. Rouvier. — Il importe que la Chambre sache que l'on veut supprimer cent millions de recettes sans rien mettre à la place. Je répute que le gouvernement manquerait à son devoir le plus élémentaire s'il ne prolongeait pas dans ce cas la session jusqu'à ce que la Chambre ait voté la taxe de remplacement. (Applaudissements.)

La discussion est close et par 314 voix contre 163 on repousse le contre-projet Weber. M. Congy retire un amendement qu'il avait présenté. On adopte l'article 4. Il est ajouté à l'article 4<sup>er</sup> un paragraphe portant que cette disposition est applicable à la ville de Paris. On adopte les articles 5 à 15 inclus. Puis les derniers articles sont successivement adoptés et l'ensemble est voté par 486 voix contre 22. (Applaudissements.)

On adopte par 524 voix contre 4 le projet de crédit pour envoyer une délégation buvrière à l'exposition de Saint-Louis.

Le projet portant répartition des fonds

### CLÔTURE DE LA SESSION

M. Vallé donne lecture du décret de clôture.

La séance est levée à 7 heures 10.

### Petites Nouvelles

Paris, 13 juillet.

**Attention à la dynamite en Turquie.** — On parle d'un nouvel attentat à la dynamite sur la ligne ferrée de Salonique à Bagdad. Heureusement cet attentat n'aurait fait aucune victime.

**La France et l'Allemagne au Maroc.** — La *Berliner Zeitung* affirme que des négociations sont engagées entre les gouvernements allemand et français au sujet de la protection que la France pourrait accorder aux Allemands résidant au Maroc.

de la jeune femme... il se trouve qu'elle est bien placée.

... Et la forte somme pourra se toucher sans danger de réclamation... Alors, attendons.

Et voilà qu'une semaine après. Séraphine avait de nouveau carillonné rue de Buci, à la porte de Pastouret.

— Eh bien, qu'y a-t-il donc ?

— Ah ! Arsène... une tuile... Elle n'est pas morte... ?

— Oh !

— Elle va même beaucoup mieux... ?

— Aie !

— Tu vas voir qu'elle est capable d'en revenir.

— Pous nous embêter, hein ?

— Et alors... nous... qu'allons-nous faire... ?

— Lui rendre son argent t... Ah ! non, pas comme ça... ?

— Mais si elle guérit... elle va te réclamer... laisse donc... et attends-la venir... j'ai peut-être bien encore quelque tour dans mon sac... Ce n'est pas désespéré, Fifine.

— Ah ! Arsène, si tu te tire de celle-là... ?

— J'aurais bien gagné la moitié du galion, c'est ça qui veut dire, n'est-ce pas ?

Non, assurément, ce n'est pas ça qu'elle voudrait dire... mais comme elle s'attendait à cet abordage... et qu'on ne fait pas d'omelette sans casser des œufs :

— J'allais te le proposer. A condition que c'est toi qui te chargeras tout seul... ?

... Deux années de prison... Toujours ça que tu veux dire ? Eh bien, oui, c'est moi qui risquais le paquet... D'autant mieux que... Enfin, j'ai mon idée... Et quand nous verrons arriver la petite femme...

Seulement, c'est un autre qui devait arriver.

Et Pastouret, ce jour là, était justement en train d'expliquer son idée à Séraphine, lorsque Palmyre, selon son habitude, entra en coup de vent dans le petit bureau.

— Madame... C'est encore ce jeune homme... Vous savez... l'interne... Celui qui voulait savoir où demeurait la nourrice.

Séraphine eut un geste d'impatience :

— Le quoi diable vient-il encore se mêler, ce grand là ?

Oh ! Il n'y a alla pas par quatre chemins !

— Je viens, madame, vous presser, de la part de madame Castères, de me remettre un portefeuille qu'elle avait sous son chevet... et que vous avez oublié de lui faire porter à Hôtel-Dieu.

Séraphine avait lancé un rapide regard à Pastouret comme pour lui dire :

— Tu as pris les risques à ta charge Réponds.

Et Arsène compréhensif très bien — Un portefeuille, fit-il de son air le plus aimable. Vous devez faire erreur. Il n'y a ici qu'une valise qui est à la disposition de cette dame quand elle aura réglé, comme de juste, les frais de son

accouchement et de son séjour chez madame Lardinois.

Lecoutellier, d'un coup d'œil, avait vu à qui il avait affaire.

Celui-là, c'était le complice... le meneur, le chef de l'association... le véritable adversaire...

Et, selon sa méthode habituelle, allant droit à l'ennemi :

— A quel titre, monsieur, répondez-vous pour madame ? ... Parent ? ... mari ? ... conseillé ?

— Conseil... avocat-conseil, tout simplement.

— Pas besoin de conseil en cette affaire très simple. Je réclame un objet... — Madame ne l'a pas.

— Ah !... Elle ne l'a peut-être pas bien cherché... ?

— Si, monsieur, très bien.

— Cher à mon tour, me permettra-t-elle de chercher ?

— Mais, monsieur, votre prétention est plus que singulière. Dans une maison que n'est pas la vôtre... Et à quel titre, je me le demande !

— Oh ! Non... calmez-vous. Je vais chercher... Mais pas ici.

— Et vous ferez bien... Si madame Castères a perdu un portefeuille ailleurs que dans cette maison cela ne nous regarde pas... Si d'autres personnes, ce que j'ignore, s'en sont emparés... que voulez-vous que nous y fassions... ?

— Et si le maître arrive ici appuyé par la foule... Elle en est sortie par des gens que nous ne connaissons pas... Madame

Lardinois a remis à ces gens les vêtements de cette dame... Peut-être ce portefeuille s'y trouvait-il... Et j'ai pu savoir, moi, si le détournement... le vol... dont elle se plaignait a été commis quand on l'emmenait... ou quand on l'emporta ? Sais-je, moi, si, en ce moment, le voleur n'est pas en train de négocier... ?

Il s'arrêta... il allait trop en dire... Et prudemment :

— Enfin... que contenait-il, ce portefeuille ?

— C'est le procureur impérial qui vous le dira.

— Des mots, cela monsieur. Avant d'interformer contre les gens...

— On se renseigne auprès des témoins qui ont vu : c'est ce que je vais immédiatement lui fournir les moyens de faire...

Très calme, il se levait déjà pour partir.

Arsène eut un moment d'irrésolution... Contre une réclamation de cette femme... isolée... étrangère... qu'elle mettrait assisté en détestable posture en faisant intervenir la famille d'Aspremont, il aurait, comme il disait, « risqué le paquet » — et il savait d'avance qu'on ne le toucherait et qui resterait inconnu... ?

Et une fois la gallette palpitante... aller donc savoir où cette femme, transportée comme un colis, a perdu ou s'est fait voler son portefeuille.

(A suivre.)

### FEUILLETON DU « RAPPEL RÉPUBLICAIN »

## MARIAGE SECRET

PAR Paul BERTINAX

PREMIÈRE PARTIE

COMME UNE ÉPAVE

Il calcula rapidement :

— Dix jours, il y a plus de dix jours qu'elle a été transportée... Mais, là-bas cette drôlesse n'aura encore rien... se méfie... encore moins d'attendre... Elle n'est si désappointée d'apprendre que notre malade n'allait pas mourir... Cette mort, elle semblait tant y compter... tant la désirer...

... Eh parbleu ! elle l'attendait, pour aller, sans danger réaliser son vol.

Et à Manuela :

— Ayez bon espoir... nous arriverons à temps.

Il lui demanda quelques renseignements plus précis... il prit une note.

Et il était prêt répétant encore :

— Ayez confiance...

— En vous... ça me confie à cet entière... ?

— Et il se trouve, pour une fois murmura-t-il de façon à n'être pas entendu

ne s'inquiètera d'elle... pas plus que si elle était restée dans son Mexique... ?

— Et la forte somme pourra se toucher sans danger de réclamation... Alors, attendons.

Et voilà qu'une semaine après. Séraphine avait de nouveau carillonné rue de Buci, à la porte de Pastouret.

— Eh bien, qu'y a-t-il donc ?

— Ah ! Arsène... une tuile... Elle n'est pas morte... ?

— Oh !

— Elle va même beaucoup mieux... ?

— Aie !

— Tu vas voir qu'elle est capable d'en revenir.

— Pous nous embêter, hein ?

— Et alors... nous... qu'allons-nous faire... ?

— Lui rendre son argent t... Ah ! non, pas comme ça... ?

— Mais si elle guérit... elle va te réclamer... laisse donc... et attends-la venir... j'ai peut-être bien encore quelque tour dans mon sac... Ce n'est pas désespéré, Fifine.

— Ah ! Arsène, si tu te tire de celle-là... ?

— J'aurais bien gagné la moitié du galion, c'est ça qui veut dire, n'est-ce pas ?

Non, assurément, ce n'est pas ça qu'elle voudrait dire... mais comme elle s'attendait à cet abordage... et qu'on ne fait pas d'omelette sans casser des œufs :

— J'allais te le proposer. A condition que c'est toi qui te chargeras tout seul... ?

... Deux années de prison... Toujours ça que tu veux dire ? Eh bien, oui, c'est moi qui risquais le paquet... D'autant mieux que... Enfin, j'ai mon idée... Et quand nous verrons arriver la petite femme...

Seulement, c'est un autre qui devait arriver.

Et Pastouret, ce jour là, était justement en train d'expliquer son idée à Séraphine, lorsque Palmyre, selon son habitude, entra en coup de vent dans le petit bureau.

— Madame... C'est encore ce jeune homme... Vous savez... l'interne... Celui qui voulait savoir où demeurait la nourrice.

Séraphine eut un geste d'impatience :

— Le quoi diable vient-il encore se mêler, ce grand là ?

Oh ! Il n'y a alla pas par quatre chemins !

— Je viens, madame, vous presser, de la part de madame Castères, de me remettre un portefeuille qu'elle avait sous son chevet... et que vous avez oublié de lui faire porter à Hôtel-Dieu.

Séraphine avait lancé un rapide regard à Pastouret comme pour lui dire :

— Tu as pris les risques à ta charge Réponds.

Et Arsène compréhensif très bien — Un portefeuille, fit-il de son air le plus aimable. Vous devez faire erreur. Il n'y a ici qu'une valise qui est à la disposition de cette dame quand elle aura réglé, comme de juste, les frais de son

accouchement et de son séjour chez madame Lardinois.

Lecoutellier, d'un coup d'œil, avait vu à qui il avait affaire.

Celui-là, c'était le complice... le meneur, le chef de l'association... le véritable adversaire...

Et, selon sa méthode habituelle, allant droit à l'ennemi :

— A quel titre, monsieur, répondez-vous pour madame ? ... Parent ? ... mari ? ... conseillé ?

— Conseil... avocat-conseil, tout simplement.

— Pas besoin de conseil en cette affaire très simple. Je réclame un objet... — Madame ne l'a pas.

— Ah !... Elle ne l'a peut-être pas bien cherché... ?

— Si, monsieur, très bien.

— Cher à mon tour, me permettra-t-elle de chercher ?

— Mais, monsieur, votre prétention est plus que singulière. Dans une maison que n'est pas la vôtre... Et à quel titre, je me le demande !

— Oh ! Non... calmez-vous. Je vais chercher... Mais pas ici.

— Et vous ferez bien... Si madame Castères a perdu un portefeuille ailleurs que dans cette maison cela ne nous regarde pas... Si d'autres personnes, ce que j'ignore, s'en sont emparés... que voulez-vous que nous y fassions... ?

— Et si le maître arrive ici appuyé par la foule... Elle en est sortie par des gens que nous ne connaissons pas... Madame

... Deux années de prison... Toujours ça que tu veux dire ? Eh bien, oui, c'est moi qui risquais le paquet... D'autant mieux que... Enfin, j'ai mon idée... Et quand nous verrons arriver la petite femme...

Seulement, c'est un autre qui devait arriver.

Et Pastouret, ce jour là, était justement en train d'expliquer son idée à Séraphine, lorsque Palmyre, selon son habitude, entra en coup de vent dans le petit bureau.

— Madame... C'est encore ce jeune homme... Vous savez... l'interne... Celui qui voulait savoir où demeurait la nourrice.

Séraphine eut un geste d'impatience :

— Le quoi diable vient-il encore se mêler, ce grand là ?

Oh ! Il n'y a alla pas par quatre chemins !

— Je viens, madame, vous presser, de la part de madame Castères, de me remettre un portefeuille qu'elle avait sous son chevet... et que vous avez oublié de lui faire porter à Hôtel-Dieu.

Séraphine avait lancé un rapide regard à Pastouret comme pour lui dire :

— Tu as pris les risques à ta charge Réponds.

Et Arsène compréhensif très bien — Un portefeuille, fit-il de son air le plus aimable. Vous devez faire erreur. Il n'y a ici qu'une valise qui est à la disposition de cette dame quand elle aura réglé, comme de juste, les frais de son

accouchement et de son séjour chez madame Lardinois.

Lecoutellier, d'un coup d'œil, avait vu à qui il avait affaire.

Celui-là, c'était le complice... le meneur, le chef de l'association... le véritable adversaire...

Et, selon sa méthode habituelle, allant droit à l'ennemi :

— A quel titre, monsieur, répondez-vous pour madame ? ... Parent ? ... mari ? ... conseillé ?

— Conseil... avocat-conseil, tout simplement.

— Pas besoin de conseil en cette affaire très simple. Je réclame un objet... — Madame ne l'a pas.

Dernière Heure

LES ÉLECTIONS AU 5<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Mardi soir, sur l'initiative du Comité libéral, avait lieu une importante réunion à laquelle toutes les organisations antiministérielles avaient été convoquées.

LA RETRAITE AUX FLAMANDS

La foule sur le parcours. — Manifestations patriotiques. — L'armée accablée. — Où sont les aigles ?

FAITS DIVERS

Le médécim chez soi. — En cas de malaises ou d'accidents, avoir sous la main du secours, n'est-ce pas le rêve ?

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

Lyon, 13 juillet. — Voici le bulletin météorologique de l'Observatoire de Lyon.

CHRONIQUE

Revue du 14 juillet. — Messieurs les officiers de la réserve et de l'armée territoriale sont invités à assister en uniforme (grande tenue) aux fêtes de la garnison de Lyon, qui sera passée par le gouverneur, le 14 juillet, à 9 heures 1/2 du matin.

Ces officiers se tiendront, pendant la journée, le long du bassin ouest, face au nord.

Pharmacies de service aujourd'hui. — Premier arrondissement : M. Lugeyron, place de la Comédie; M. Lavocat, 33, rue Thomassin.

GENTIANE FRANÇAISE

FAITS DIVERS

Leit répandu. — La nuit dernière, vers 3 heures du matin, une carriole appartenant à M. Bernard, laitier, a été heurtée et renversée par un camion.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

Lyon, 13 juillet. — Voici le bulletin météorologique de l'Observatoire de Lyon.

CHRONIQUE

Revue du 14 juillet. — Messieurs les officiers de la réserve et de l'armée territoriale sont invités à assister en uniforme (grande tenue) aux fêtes de la garnison de Lyon, qui sera passée par le gouverneur, le 14 juillet, à 9 heures 1/2 du matin.

MONPLAISIR-LA-PLAINE. — La fanfare de Monplaisir-la-Plaine a, dans son assemblée générale, nommé son nouveau bureau en remplacement du précédent démissionnaire.

UN INCIDENT KLOTZ-DE-PRESSENSÉ. — Paris, 13 juillet. — Une explication des plus vives a eu lieu après la séance dans les couloirs entre MM. de Pressensé et Klotz.

LA FÊTE NATIONALE A PARIS

Paris, 13 juillet. — La Fête Nationale a commencé ce soir par les retraites aux flambeaux et concerts sur les principales places publiques.

LA FERMETURE DES ÉCOLES

Cherbourg, 13 juillet. — Un officier et une brigade de gendarmerie ont dû intervenir pour l'expulsion des Frères de l'abbaye de Montebourg.

LES ANGLAIS AU THIBET

Simla, 13 juillet. — L'expédition anglaise se met demain en route pour l'Hassa, où elle doit arriver vers le 5 août.

L'INCIDENT LASIES A LA CHAMBRE

Paris, 13 juillet. — M. Lasies qui persistait à demander la parole après que le président du Conseil eût donné lecture du décret de clôture de la session voulait développer un projet de résolution ainsi conçu :

L'ÉLECTION DE VAUGNERAY

On nous écrit de Vaugneray : Que s'est-il passé au Congrès du Bloc républicain réuni dimanche dernier au café Gonichon pour choisir le candidat unique du parti radical ?

MORT MYSTÉRIEUSE

Sury-le-Comtal, 13 juillet. — Ce matin, à 4 heures, le parquet ayant défilé par le chemin d'alentour, vit en les fondrières de la femme Thinel.

LA SOIRÉE

Le bey a assisté le soir à la représentation de gala à l'Opéra. L'assistance était très nombreuse et très brillante.

L'AGITATION GREVISTE A MARSEILLE

Marseille, 13 juillet. — Ce matin, les dockers appartenant au syndicat international ont refusé de répondre à l'appel des contremaîtres de M. Estier frères, accorriers des Messageries.

Courrier des Spectacles

Concert de l'Horloge. — Aujourd'hui, à l'occasion de la Fête Nationale, il sera donné deux représentations du grand succès, Rien ne va plus, la première en matinée à 2 heures, et la deuxième le soir à 9 heures.

BOURSE DE LONDRES

Table with 2 columns: Security, Price. Includes items like Consolidated, 89 3/4, and others.

UN INCIDENT KLOTZ-DE-PRESSENSÉ

Paris, 13 juillet. — Une explication des plus vives a eu lieu après la séance dans les couloirs entre MM. de Pressensé et Klotz.

LA FÊTE NATIONALE A PARIS

Paris, 13 juillet. — La Fête Nationale a commencé ce soir par les retraites aux flambeaux et concerts sur les principales places publiques.

LA FERMETURE DES ÉCOLES

Cherbourg, 13 juillet. — Un officier et une brigade de gendarmerie ont dû intervenir pour l'expulsion des Frères de l'abbaye de Montebourg.

LES ANGLAIS AU THIBET

Simla, 13 juillet. — L'expédition anglaise se met demain en route pour l'Hassa, où elle doit arriver vers le 5 août.

L'INCIDENT LASIES A LA CHAMBRE

Paris, 13 juillet. — M. Lasies qui persistait à demander la parole après que le président du Conseil eût donné lecture du décret de clôture de la session voulait développer un projet de résolution ainsi conçu :

L'Affaire Humbert

Paris, 13 juillet. — MM. G. Berry, Paul Meunier, Maret, Sylvain, Desjardins, membres de la commission d'enquête de l'affaire Humbert, viennent d'adresser à M. Delarue, président et rapporteur général, une lettre pour s'étonner de n'avoir pas été convoqués depuis quelques mois et pour déplorer leur responsabilité.

LE BEY DE TUNIS A PARIS

Paris, 13 juillet. — S. A. Mohamed-el-Hadj, pacha bey, a été reçu cet après-midi, à quatre heures et demie, par la municipalité parisienne.

A L'HOTEL DE VILLE

Paris, 13 juillet. — S. A. Mohamed-el-Hadj, pacha bey, a été reçu cet après-midi, à quatre heures et demie, par la municipalité parisienne.

FIN DE NOS DÉPÊCHES DE HUIT

Le jus de citron clarifié ou Citromelle Trappistines prévient les maladies propres aux climats extrêmes.

Courrier des Sports

PREMIÈRE COURSE. — 1. Iris, gag. 20,50. 2. Nympha, pl. 13,50. 3. Asie, pl. 22,50.

Le Football-Club de Lyon vient de recevoir l'engagement pour sa réunion du 17 juillet du recordman du saut à la perche, Gonder, il y a trois semaines, des championnats de France, atteignant la hauteur de 3 m. 59.

LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE

Brest, 13 juillet. — Des menaces d'incendie ayant été proférées contre l'usine de produits chimiques de l'Ouest, cette dernière est constamment gardée par une compagnie de soldats de l'infanterie de ligne ou de l'infanterie coloniale.

A PORT-ARTHUR

Saint-Petersbourg, 13 juillet. — Une communication de l'état-major confirme les nouvelles reçues hier de Moukden relatives aux pertes des Japonais près de Port-Arthur, pertes qui atteindraient trente mille hommes.

UNE SANGLANTE AFFAIRE

Tokio, 13 juillet. — Suivant des nouvelles japonaises venant de la ligne de combat, la tentative des Russes pour écraser le petit détachement japonais qui gardait l'entrée du défilé de Mo-Tieu-Ling a été désastreuse.

AVIS DE DÉCÈS

Les amis et connaissances des familles Gavand, Goudard, Gontard, Sibille et Ribaud qui par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Louis GAVAND

VIN DÉPURATIF IODURÉ

A LA SALSEPAREILLE ROUGE DE LA PHARMACIE MODERNE DE LYON 5, Rue Sainte-Catherine.

HERNIES-VARICES

Bandages perfect. 2,75. Bas élastiques 4fr Perret, spécialiste-fabr., 42, cours Vitton.

LE CACAO VAN HOUTEN

Se vend en boîtes cylindriques de 1/2, 1/4, 1/8 et 1/16 kilogramme, poids net.

SPECTACLES ET CONCERTS

CONCERT DE L'HORLOGE. — Ce soir, à 8 heures, concert varié. A 9 heures Rien ne va plus, revue locale de MM. Telment et Tullinot. Gros succès.

FUNÉRAILLES D'AUJOURD'HUI

Premier arrondissement. — Cognet Catherine, religieuse, 63 ans, rue des Chartreux, 10, f. 8 h.

Courrier des Sports

PREMIÈRE COURSE. — 1. Iris, gag. 20,50. 2. Nympha, pl. 13,50. 3. Asie, pl. 22,50.

COURS DE LYON

Table of market prices for various goods in Lyon, including flour, oil, and other commodities.

COURS DE PARIS

Table of market prices for various goods in Paris, including flour, oil, and other commodities.

MINES D'OR

Table of gold mine prices and related financial data.

Article discussing the situation of gold mines and the impact of market fluctuations.

Article discussing the situation of gold mines and the impact of market fluctuations.

Article discussing the situation of gold mines and the impact of market fluctuations.

BULLETIN FINANCIER

Financial bulletin providing market analysis and price movements.

Advertisement for H. BAUCHE & CIE, featuring 'LE CURASSE' and 'MANDARINS' products.

Advertisement for PRESOIRES, highlighting their quality and availability.

Large advertisement for 'S<sup>de</sup> DE PUBLICITE' with artistic and commercial services.

Advertisement for PETITJEAN 9 DES HALLES, a Paris-based business.

Advertisement for ASTI-MOUSSEUX and EDEN-HOTEL.

Advertisement for 'A CETTE PLACE' featuring small advertisements and notices.

Advertisement for 'VERS' and 'PROPRIETE' services.

Advertisement for 'ANNONCES ET RECLAMES' and 'HOMMES-SANDWICHES'.

Advertisement for 'TRAITEMENT VEGÉTAL BARRAJA' for various ailments.

Advertisement for 'LE RAPPEL REPUBLICAIN' and 'BULLETIN D'ABONNEMENT'.

Line of text providing contact information for the 'RAPPEL REPUBLICAIN' office.

Advertisement for 'LA VEUVÉ DU CAISSIER' by Xavier de MONTÉPIN.

Textual content related to the 'LA VEUVÉ DU CAISSIER' advertisement.

Textual content related to the 'LA VEUVÉ DU CAISSIER' advertisement.

Textual content related to the 'LA VEUVÉ DU CAISSIER' advertisement.

Textual content related to the 'LA VEUVÉ DU CAISSIER' advertisement.

Textual content related to the 'LA VEUVÉ DU CAISSIER' advertisement.